

Montreuil, le 3 mars 2017

DOSSIER DE PRESSE

Lancement de l'appel à projets 2017 Innovation dans les filières pêche et aquaculture du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

Mercredi 1^{er} mars 2017 – 10h30
Stand de FranceAgriMer – Salon international de l'agriculture – Paris

Sommaire :

- FranceAgriMer et l'innovation dans les filières
- L'innovation dans les filières Pêche et Aquaculture
- Le FEAMP en France, au service des opérateurs du secteur
- L'innovation dans la filière Pêche et Aquaculture avec le FEAMP
- L'appel à projets Innovation 2017 : mode d'emploi
- L'appel à projets Innovation 2016 : quelques exemples de projets

FranceAgriMer et l'innovation dans les filières

FranceAgriMer, établissement public sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture, accompagne les filières des produits de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture. Il structure ses actions autour de trois missions :

- Éclairer, en assurant un suivi des marchés et en proposant une expertise économique à même de permettre aux opérateurs de chaque filière d'élaborer des stratégies de développement et de gagner en compétitivité ;
- Orienter, en organisant le dialogue, la concertation et la mise en œuvre des politiques publiques au sein des onze conseils spécialisés, et en lien avec les Régions ;
- Accompagner, en gérant les dispositifs d'accompagnement à l'innovation ainsi que les mesures de soutien aux filières, techniques et financiers, nationaux et communautaires. L'établissement contribue aussi à des actions de coopération, d'appui à l'export, et au rayonnement des filières à l'international.

Depuis la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt d'octobre 2013, la mission de FranceAgriMer visant à renforcer l'efficacité économique des filières a été explicitement complétée pour accompagner, encourager et valoriser l'innovation et l'expérimentation dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture.

Dans ce cadre, FranceAgriMer mobilise ses outils et son expertise dans une démarche partagée avec les représentants professionnels de ses conseils spécialisés, pour mettre à la disposition des opérateurs économiques et centres techniques des dispositifs adaptés à leur besoin pour répondre aux enjeux des filières.

On peut par exemple rappeler que FranceAgriMer est chargé de la mise en œuvre du volet agricole du programme des investissements d'avenir (PIA), les Projets agricoles et agroalimentaires d'avenir (P3A). L'efficacité collective des filières, le renforcement de la compétitivité de l'offre alimentaire française, la durabilité des systèmes de production et l'ancrage territorial constituent autant de critères importants pour le choix des projets d'investissement soutenus dans le cadre du P3A, pour lesquels des appels à projets ont été lancés depuis 2014. Les projets sont sélectionnés en fonction du potentiel de croissance qu'ils comportent pour la ou les filières concernées sur le marché national et international, de leur contribution à la transition écologique et énergétique, intégrant le projet agro-écologique pour la France, et de leur degré d'innovation et de cohérence. Toutes les filières sont concernées.

FranceAgriMer accompagne aussi, via les fonds du Casdar et pour le compte du ministère en charge de l'agriculture, les démarches d'expérimentation ou de développement technique dans les filières agricoles.

Pour les filières de la pêche et de l'aquaculture, FranceAgriMer, en tant qu'organisme intermédiaire du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), assure la mise en œuvre des mesures Innovation.

L'innovation dans les filières pêche et aquaculture

Les filières de la pêche et de l'aquaculture doivent aujourd'hui faire face à des défis majeurs et répondre à des attentes sociétales multiples. La croissance démographique exige le développement de la production alimentaire et les enjeux sanitaires et environnementaux font des produits aquatiques des réponses de choix pour nourrir la planète.

L'amélioration de la connaissance des stocks exploités, si elle met en évidence un niveau de capture excessif dans certaines régions du globe ou sur certains stocks, permet aussi de dégager des perspectives de développement de nouvelles pêcheries, pour peu que les efforts d'amélioration de la sélectivité et de limitation de l'impact environnemental des engins de pêche soient poursuivis.

L'aquaculture connaît un développement soutenu, grâce à une maîtrise technique et sanitaire accrue et à l'extension des zones de production.

Les attentes des consommateurs et des citoyens évoluent également très rapidement, les premiers recherchant des produits de qualité mais présentant également une grande praticité et un coût modique et les seconds souhaitant comprendre et agir pour promouvoir les modes d'exploitation les plus durables des océans.

Pour répondre à ces défis, les opérateurs de la filière ont pris pleinement conscience de la nécessité de porter des démarches innovantes à tous les stades et maillons. La compétition internationale, particulièrement vive sur un marché des produits aquatiques où les pays sont interconnectés et la France une plaque tournante européenne des échanges, stimule fortement les entreprises et organisations professionnelles françaises.

Ces dernières années, on pourra mentionner des innovations particulièrement structurantes, qu'elles soient organisationnelles ou technologiques :

- pour réduire les consommations énergétiques des navires de pêche, par exemple avec le programme Navire du futur de l'ADEME
- pour améliorer la sélectivité des engins de pêche ou l'impact environnemental des activités, avec les nombreux projets soutenus par France Filière Pêche
- pour optimiser la fraîcheur et la qualité des produits tout au long de la chaîne de traitement, avec des nouvelles pratiques à bord des navires ou à terre
- pour développer de nouveaux produits, capables de répondre aux goûts et besoins des consommateurs (praticité, extension de DLC...)
- pour valoriser au mieux les déchets de poisson et répondre à l'obligation de débarquement
- pour maîtriser l'élevage de nouvelles espèces aquacoles ou mieux comprendre les problématiques sanitaires rencontrées

Ce foisonnement de projets est à poursuivre et renforcer pour accompagner les entreprises dans leur recherche de compétitivité et de positionnement sur les marchés français et internationaux.

Le FEAMP en France, au service des opérateurs du secteur

Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) est l'un des quatre fonds européens structurels et d'investissement pour la période de programmation 2014/2020. Le FEAMP constitue le volet budgétaire de la politique commune de la pêche (PCP) et de la politique maritime intégrée.

En termes d'objectifs, le FEAMP s'inscrit dans le cadre des conclusions du Conseil européen du 17 juin 2010 sur la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, tout en poursuivant les objectifs de la politique commune de la pêche, qui visent à garantir que les activités de pêche et d'aquaculture soient durables à long terme sur le plan environnemental tout en permettant des retombées économiques positives. Cela passe par :

- l'exploitation des ressources biologiques vivantes de la mer de manière à obtenir le rendement maximum durable,
- la réduction des incidences négatives des activités de pêche sur l'écosystème marin,
- l'élimination progressive des captures non désirées rejetées à la mer lors de l'activité de pêche,
- la recherche de compétitivité des entreprises de pêche et d'aquaculture et des activités à terre liées à la pêche,
- le développement de l'aquaculture afin de contribuer à l'approvisionnement et à la sécurité des denrées alimentaires et à l'emploi.

La France bénéficiera au total d'une enveloppe globale de 588 millions d'euros de crédits du FEAMP pour la période 2014/2020, permettant de financer la mise en œuvre de la réforme de la politique commune de la pêche dans ses différentes composantes :

- développement durable de la pêche, de l'aquaculture et des zones côtières dépendantes de ces activités (369 millions d'€),
- collecte de données (66 millions d'€),
- contrôle des pêches (56 millions d'€),
- compensation des surcoûts supportés par les Régions ultrapériphériques du fait de leur éloignement (86,45 millions d'€),
- aide au stockage (4,7 millions d'€),
- politique maritime intégrée (5,3 millions d'€).

FranceAgriMer a été désigné organisme intermédiaire du FEAMP par la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) du ministère en charge de la mer, autorité de gestion du fonds.

Dans ce cadre, FranceAgriMer assure l'animation et l'instruction d'une vingtaine de mesures, relatives à l'innovation, à la commercialisation des produits et à la promotion, aux dispositifs sanitaires et assurantiels, ainsi que des mesures liées au contrôle ou à la collecte de données.

L'innovation dans la filière pêche et aquaculture avec le FEAMP

Le programme opérationnel du FEAMP de la France a particulièrement mis en avant l'intérêt d'accompagner les filières pour la conception et la réalisation de projets innovants. Il a identifié quelques freins que le dispositif proposé doit permettre de dépasser et des opportunités à saisir.

Dans la filière pêche, l'analyse du programme opérationnel du FEAMP a mis en évidence un besoin d'innovation dans le secteur pour améliorer la rentabilité et la compétitivité des entreprises de pêche et des activités complémentaires, qui sont pour beaucoup d'entre elles des PME ayant peu de relations avec le secteur de la recherche. Les besoins s'articulent autour de la réduction de la consommation énergétique (navires de pêche, ports de pêche), l'augmentation de la valeur ajoutée (produits, équipements et systèmes de gestion et d'organisation des entreprises ou de la filière permettant d'améliorer la valeur ajoutée). L'innovation est également à développer pour mettre au point des pratiques et techniques de pêche plus sélectives et plus respectueuses de l'environnement et des écosystèmes marins

En aquaculture, il a été noté un besoin d'innovation pour développer de nouvelles zones d'élevage à terre ou en mer, y compris dans les territoires ultramarins, conduire la recherche sur les causes des pathologies et lignées résistantes, poursuivre l'amélioration génétique des espèces élevées, rechercher des systèmes plus économes en eau et en énergie et ayant une moindre incidence sur l'environnement (dont gestion des effluents) ou rechercher de nouvelles formulations d'aliments pour réduire l'utilisation de farines et huiles de poisson.

Pour l'ensemble des produits, il a été relevé qu'une meilleure connaissance des attentes des consommateurs et de l'aval pour des produits innovants, et de qualité (frais, stabilisés ou transformés), devrait permettre de mieux valoriser une plus grande diversité de produits de la pêche et de l'aquaculture. À travers l'innovation, le FEAMP doit permettre également de conforter la production de biens alimentaires innovants, de qualité et diversifiés, en phase avec la demande des marchés et valorisés de façon optimale : diversité des espèces capturées, traitement des captures non désirées, diversité des présentations (frais, congelé ou transformé).

Fort de ces constats, la France a choisi d'activer les trois mesures Innovation du FEAMP, telles que prévues aux articles 26 (Innovation dans la filière pêche), 39 (Innovation liée à la conservation des ressources biologiques de la mer) et 47 (Innovation dans la filière aquaculture) du règlement communautaire 508/2014 relatif au FEAMP.

La maquette prévisionnelle du FEAMP prévoit d'attribuer à ces trois mesures des crédits importants, se montant à 47 millions d'euros de fonds communautaires sur la période de programmation, qui seront complétés par 15,7 millions d'euros de contreparties nationales.

Le soutien aux démarches innovantes des opérateurs s'inscrit donc comme une priorité de la stratégie du FEAMP et plus généralement du soutien public à la filière en France.

L'appel à projets Innovation 2017 : mode d'emploi

Pour permettre d'assurer une sélection des meilleurs projets et une véritable émulation au sein de la filière, ces trois mesures Innovation font l'objet d'un appel à projets annuel.

Pour 2017, l'appel à projets est ouvert ce mercredi 1^{er} mars et sera clôturé le 15 mai 2017 à minuit.

Le cahier des charges de l'appel à projets, détaillant la procédure de candidature, est accessible sur le site dédié aux fonds communautaires Europe en France : [http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/Fonds-europeens-2014-2020/Politique-de-la-peche-et-des-affaires-maritimes/FEAMP/\(language\)/fre-FR](http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/Fonds-europeens-2014-2020/Politique-de-la-peche-et-des-affaires-maritimes/FEAMP/(language)/fre-FR)

Les dossiers déposés seront examinés par les services instructeurs de FranceAgriMer pour s'assurer de leur éligibilité au titre des règles de gestion du FEAMP. Leur examen se poursuivra par une phase d'évaluation par des experts scientifiques et techniques. Les meilleurs projets seront sélectionnés, à l'automne 2017, après un examen par la commission de sélection nationale du FEAMP, présidée par le directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA).

Les dossiers comprennent deux parties :

- un dossier technique de présentation du projet, qui vise à démontrer la pertinence et la portée de l'innovation, les retombées attendues, décrivant les compétences des partenaires et l'organisation du projet
- un dossier administratif de demande d'aide du FEAMP, comprenant les pièces relatives à l'identité du demandeur ou les justificatifs des dépenses, ainsi que la convention de partenariat liant les différents membres du projet

Si selon les mesures, les critères de sélection peuvent différer, quelques éléments sont communs aux trois dispositifs :

- les projets doivent s'inscrire dans une logique systématique de collaboration, prenant la forme d'un partenariat ou d'une prestation, entre un porteur et un organisme scientifique ou technique, chargé de la validation des résultats de l'innovation
- les innovations proposées ont des perspectives de mise sur le marché des produits ou procédés développés à court ou moyen terme
- le montant de l'aide public est plafonné à 500 000 euros (mesure 26) ou 1,5 M€ (mesures 39 et 47)
- le taux d'aide publique est de 30 % à 80 % des dépenses éligibles

Pour toute précision, le service instructeur peut être contacté : UAEE.FEAMP@franceagrimer.fr

L'appel à projets Innovation 2016 : quelques exemples de projets

Lancé en mars 2016, l'appel à projets Innovation 2016 du FEAMP avait été le premier dispositif du FEAMP activé en France. Une quarantaine de projets avaient été déposés, démontrant la forte attente suscitée par ce nouvel outil et la grande diversité d'initiatives existant en France, tant en métropole que dans les outre-mer. Après examen rigoureux et évaluation des dossiers, une vingtaine de projets ont été sélectionnés.

Quelques exemples de projets, portés par des opérateurs publics ou professionnels :

Projet ALTERATION, porté par Aquimer

Détermination de critères nucléotidiques permettant la détection rapide du début d'altération des filets de poissons :

1. Développement d'une méthode et d'un protocole d'évaluation de la fraîcheur et de l'altération de filets de poissons et coquillages décortiqués, basés sur le dosage des dérivés nucléotidiques, utilisables par les laboratoires de contrôle ou bien sur le terrain par les opérateurs de la filière pour le contrôle de la qualité de leurs matières premières non transformées ou l'évaluation de la durée de vie de certains de leurs produits.
2. Définition des valeurs limites (seuils) pour l'évaluation de la qualité de différentes matières premières et les stades d'analyses pour lesquels le dosage TMA/ABVT ne convient pas
3. Développement et optimisation d'un kit de dosage de terrain permettant aux entreprises de réaliser des autocontrôles plus économiques et organisation de démonstration sur sites industriels.
4. Constitution d'un argumentaire pour une reconnaissance de la méthode de dosage et des valeurs seuils par l'Administration, comme alternative éventuelle aux critères réglementaires actuels.

Projet SNOTRA, porté par Synergie Mer Et Littoral (SMEL)

Sargasses en Normandie, valorisation d'une Ressource Algale : Création d'une activité d'exploitation, transformation et commercialisation autour d'une algue invasive en circuit court : L'objectif est d'étudier les possibilités de ramassage de l'algue invasive *Sargassum muticum*, sa transformation en composés à valeur ajoutée et la confection de produits nouveaux destinés à l'économie normande (maraîchage, cosmétique,...). Cela permettrait de sécuriser la filière conchylicole, d'offrir une nouvelle activité de pêche sur le littoral et de conforter une filière de valorisation des algues en région.

1. Développement d'une activité de pêche de sargasses
2. Étude de variation des apports d'algues en vue d'une exploitation
3. Développement des techniques de pêche
4. Suivi analytique et développement du procédé de transformation
5. Valorisation des extraits
6. Mise en place de la filière en Normandie

Projet REVERSE, porté par l'Ifremer

REduction de la Remise en SuspEnsion du sédiment et des émissions de gaz à effet de serre par les activités de chalutage

Le projet prévoit de développer un panneau de chalut innovant à faible angle d'incidence et à masse réduite afin de réduire voire supprimer l'impact sur les fonds marins et réduire l'émission de GES. Il est aussi prévu de définir un gréement adapté à ce panneau.

Actions :

- conception des panneaux et du gréement sur la base d'une étude d'hydrodynamique de l'ENSTA Brest;
- simulation avec le logiciel DynamiT
- essais en bassin (Lorient)
- essais en mer

Projet PESCA RUN, porté par Hydro Réunion

Pêche innovante de l'Espadon pour réduire les Captures Accessoires à La Réunion

Le projet PESCA RUN prévoit de réaliser des campagnes de pêche expérimentales afin de tester la technique de pêche de l'espadon avec les bouées, d'analyser les critères avantages/ inconvénients

économiques pour la filière, de transférer et de valoriser les résultats envers les partenaires professionnels et scientifiques.

La technique de pêche de l'espadon avec les bouées (SBG en anglais pour Swordfish Buoy Gear) a été développée dans les eaux américaines de l'Atlantique (golfe de Mexico, de la Floride jusqu'à la côte de Caroline du Nord) en réponse à l'interdiction de la pêche à la palangre horizontale dérivante dans certaines zones et à certaines périodes, dans le but de réduire le nombre d'espadons et de poissons à rostres de petites tailles et les autres espèces capturées accidentellement. Cette technique innovante permettrait de réduire les prises accessoires.

L'apport de cette technique de pêche à La Réunion résulterait d'une innovation en (i) développant une nouvelle pratique de pêche pour le secteur de pêche professionnelle réunionnais et en (ii) adaptant cette technique de pêche aux particularités océanographiques de l'océan Indien.

Projet PREDADOR 2, porté par le CRC Bretagne Sud

Le projet permettra de disposer d'un moyen supplémentaire permettant de limiter la prédation des daurades royales des moules et des huîtres et donc les pertes liées à cette prédation. L'étude et l'industrialisation de PREDADOR 2 est une nécessité pour la pérennité de ces entreprises et de l'ensemble de la filière conchylicole compte tenu de la croissance du problème de prédation depuis 10 ans environ.

Projet GèneSea, porté par l'Ifremer

Développement et validation d'une procédure de sélection génomique chez le bar et la daurade pour améliorer la résistance à des pathologies

L'objectif de ce projet est de poser les bases nécessaires au développement de la sélection génomique chez le bar et la daurade, essentiellement sur la sélection de résistances à des maladies qui représentent des menaces importantes pour ces productions au niveau européen/

- création de ressources génomiques (génomique de la daurade, re-séquençage d'individus de bar et de daurade pour la découverte de polymorphismes génétiques SNP),
- développement d'outils utilisables en sélection et en recherche (puce de génotypage)
- mise en place de méthodes de traitement de ces données applicables en pratiques de sélection

Projet PHYTO-TIL-OI porté par Hydro Réunion

Si le tilapia a de nombreux avantages pour l'aquaculture, il présente deux contraintes majeures pour l'élevage : (i) une reproduction précoce qui compromet les performances de croissance et la viabilité économique des exploitations, et (ii) des épisodes d'épizooties bactériennes. L'objectif du projet est de trouver des solutions alternatives d'une part à l'usage de l'hormone de synthèse pour le contrôle de la reproduction et d'autre part aux antibiotiques pour la maîtrise des épizooties. La voie retenue est la phytothérapie à partir des plantes présentes à la Réunion qui sont reconnues pour leurs activités biologiques sur la reproduction et la santé des poissons. Des tests seront réalisés dans un premier temps en laboratoire pour valider les activités recherchées d'une sélection de plantes locales. Dans un deuxième temps, les activités seront testées à l'échelle d'une exploitation pilote afin d'envisager un transfert au secteur privé, à court terme après la fin du projet.

Projet SEX'N PERCH porté par l'INRA

Sexage génétique chez la perche européenne *Perca fluviatilis* et amélioration de sa production par l'utilisation de populations monosexes femelles

La production de perche d'élevage constitue une opportunité de diversification des productions piscicoles en eau douce et une alternative à la baisse des captures dans les grands lacs français.

Ce projet doit permettre, via l'acquisition de nouvelles connaissances relatives au déterminisme génétique du sexe chez la perche européenne, de mettre au point un 1er test de sexage génétique fiable et performant qui permettra d'identifier rapidement les néo-mâles, utilisés pour produire des populations de perches génétiquement toutes femelles et à croissance plus rapide. Les résultats permettront d'améliorer la compétitivité de la filière perche.

Projet IDCEP porté par le CRC Poitou-Charente

Innovation et Développement de la Conchyliculture en Eau Profonde

Le développement de la conchyliculture passe la création de nouvelles zones d'exploitation et une rationalisation des modes d'élevage actuels. Les possibilités d'extension sur l'estran sont limitées (saturation des sites/dégradation des conditions de production). La délocalisation d'une partie du cycle de production en pleine mer, sous réserve de la levée de certains freins technico-économiques, pourrait permettre de répondre aux besoins de développement durable.

Ce projet vise à

- assurer la maîtrise zootechnique et optimiser les conduites d'élevage: identifier et résoudre les points de blocage biologiques et techniques des exploitants et adopter les meilleures stratégies d'élevage
- développer l'innovation des techniques et méthodes par la mise au point de nouveaux matériels, l'amélioration des procédés d'élevage ou matériels existants, l'expérimentation de nouvelles méthodes de travail et d'organisation
- développer la diversification de l'activité: test de nouvelles espèces (huitre plate, pétoncle)
- améliorer les conditions du métier par le développement de la mécanisation, de l'ergonomie et de la sécurité par la formation...
- maîtriser les éléments économiques de l'exploitation des filières: analyse micro-économique à l'aide d'un outil analytique innovant

Projet PEMEC porté par Aix-Marseille Université

Purification de l'Eau par Membrane en Conchyliculture

Dans ce projet de recherche, une approche intégrative de la filière de traitement des eaux est proposée, depuis la ressource en eaux jusqu'à la réponse du coquillage (cas du procédé de filtration placé en amont des bassins) et depuis l'écloserie ou la nurserie jusqu'à l'eau traitée (cas du procédé de filtration placé en aval des bassins).

Les objectifs sont :

- (i) de comprendre les mécanismes de transport et les mécanismes de colmatage,
- (ii) d'étudier les cinétiques de colmatage en fonction des entrants et les effets sur la qualité de l'eau
- (iii) d'appréhender les phases de décolmatage à court terme via des rétro-lavages et à long terme via des nettoyages chimiques. Il s'agira ici d'estimer les pertes de production, les volumes de concentrats générés et la durée de vie des membranes.

Projet NeoBio porté par l'INRA

Bases zootechniques et génétiques pour un contrôle du sexe des reproducteurs de truite par la température

L'application de températures élevées pendant les phases précoces du développement des embryons de truite pourrait offrir une alternative à la procédure actuelle de production des néomâles en évitant le recours au traitement hormonal, et permettre à la filière de s'inscrire dans une stratégie de réduction des intrants et de plus grande durabilité environnementale.

Le projet NeoBio vise à évaluer la faisabilité d'une telle procédure et ses conditions d'application en pisciculture. Le premier objectif est de préciser l'impact d'un traitement thermique précoce sur le sexe phénotypique de la truite arc-en-ciel en conditions de pisciculture commerciale. Le second objectif est d'explorer les bases génétiques de la masculinisation spontanée en réponse au traitement thermique, une information indispensable pour optimiser la stratégie d'utilisation des néomâles ainsi obtenus et garantir le caractère monosexue de leurs descendants sur le long terme.

Projet HARMOGEDOM porté par l'Ifremer

Harmonisation et sécurisation de la ressource génétique de l'ombrine ocellée dans les départements outre-mer.

Compte tenu de l'évolution de la situation aquacole dans ces territoires, il est apparu vital et urgent de sauvegarder le patrimoine génétique constitué lors du programme Genodom grâce à un transfert de variabilité génétique des cheptels de reproducteurs d'ombrine de l'Océan Indien (La Réunion) vers les Antilles (Martinique), grâce à des échanges de gènes sous forme de lots de larves. L'objectif principal est donc de sauvegarder du mieux possible le capital génétique français de cette espèce phare de la pisciculture marine dans les DOM. D'un point de vue pratique, à terme l'objectif est de pouvoir constituer aux Antilles un stock de reproducteurs regroupant de la manière la plus large possible la variabilité génétique disponible sur cette espèce dans les DOM français.

Projet DREAM Antilles porté par l'Ifremer

Diversification aquacole recherche sur les espèces autochtones Marines des Antilles

L'aquaculture marine antillaise repose sur une seule espèce, l'ombrine *Sciaenops ocellatus*, espèce introduite aux Antilles à des fins aquacoles en 1985, qui constitue la totalité de la production marine en 2015. Des progrès ont été réalisés dans cette filière ces dernières années pour fiabiliser la production, optimiser les itinéraires techniques, sécuriser les ressources génétiques, organiser la commercialisation, ... Malgré cela, elle souffre de cette mono-spécificité vis-à-vis d'une espèce exotique, ce qui constitue l'un des freins à son développement. Le programme Dream Antilles est de poursuivre le développement d'une production aquacole marine aux Antilles françaises et renforcer son caractère durable :

- en répondant mieux aux attentes du consommateur local,
- en diversifiant l'offre aquacole,
- en favorisant le développement d'une filière endogène pérenne,
- en intégrant les considérations environnementales liées au risque de colonisation des milieux naturels par les espèces exotiques en élevage.

Projet Genormeau porté par l'Université de Bretagne occidentale

Développement d'une nouvelle méthode de sélection génétique pour la compétitivité de la filière Ormeaux d'élevage en France

Ce projet consiste à améliorer la productivité de la filière halioticole en s'appuyant sur la sélection génétique : 15% à 20% de croissance en plus après une génération et un gain de croissance pouvant atteindre 50% après 4 générations.

Ce programme de sélection génétique intégrera l'aspect « durable » de la production, avec des animaux robustes adaptés à différentes conditions d'élevage comme l'élevage en bassin mais aussi l'élevage biologique (environnement « naturel », alimentation à base d'algues, sans produit phytosanitaires). Pour atteindre cet objectif, quatre tâches seront menées conjointement :

Tâche 1 : l'identification de caractères phénotypiques associés à la croissance et à la survie en élevage

Tâche 2 : l'estimation des paramètres génétiques de différents critères d'intérêt (héritabilité et corrélations génétiques)

Tâche 3 : la mise en place une stratégie de sélection adaptée à la capacité technique et financière de la filière halioticole française (aspects pratiques, éthiques et financiers) en phase avec la taille de son marché et de son chiffre d'affaire

Tâche 4 : la communication auprès de la filière halioticole, conchylicole et grand public

Projet CAMPYSHELL porté par l'Anses

Campylobacter dans les coquillages : sources de contamination et risque pour l'homme.

Ce projet se propose d'acquérir des données sur l'origine de la contamination des coquillages par *Campylobacter*, de valider l'usage d'un outil de diagnostic, peu coûteux, pour tracer cette bactérie et déterminer son hôte animal et d'évaluer le risque pour l'homme.

Projet VENER porté par le GEMEL

Valorisation des effluents de centres conchylicoles : l'élevage intégré de NEREIS

Le projet VENER a un double objectif : améliorer la durabilité environnementale des exploitations conchylicoles en leur permettant de réduire leurs rejets en mer de matière organique et développer la filière française pour le vers *Nereis diversicolor*.

Le projet VENER permettra a minima de développer des solutions de stockage des *Nereis diversicolor* permettant d'en réguler la vente à partir des eaux des centres conchylicoles, du moins celui choisi au Crotoy. Il est très probable que le projet permettra également de développer l'élevage de cette espèce en France.

Projet OXYVIR porté par ACTALIA :

Développement d'une méthode de dosage des norovirus infectieux dans les coquillages bivalves vivants qui soit discriminante, précise, sensible et économiquement compétitive.

Le projet OXYVIR vise à démontrer la faisabilité technico-économique relative à l'estimation du danger lié aux norovirus humains dans les coquillages vivants. Le projet sera conduit selon 3 approches différentes pour maximiser les chances de succès. La 1ère stratégie vise à discriminer les norovirus sur des critères physico-chimiques. La 2ème stratégie vise à intégrer une étape de reconnaissance du récepteur cellulaire pour démontrer l'intégrité de la capsid virale. La 3ème stratégie, indirecte, vise à utiliser un marqueur externe de caractère infectieux pour hiérarchiser le danger viral en utilisant les bactériophages ARN-F spécifiques. Pour chacune des 3 stratégies d'investigations qui seront étudiées en parallèle, des go / no go seront introduits aux étapes clés afin de permettre une réorientation du projet en fonction des résultats obtenus. Objectivement, la tâche 3 présente peu de risques d'échec au regard des résultats concluants obtenus dans un contrat de recherche précédent et financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (cf résultats du projet *NoroPhages* présentés dans la section «*État des connaissances sur le sujet*»). Les chances de succès pour aboutir à une méthode rapide et facile d'utilisation sont réelles. Il s'agira i)

de confirmer les résultats du projet NoroPhages sur un plus grand nombre d'échantillons de coquillages prélevés dans les zones de production et à partir de coquillages responsables de TIAC et, ii) de développer un outil de diagnostic adapté à une analyse de routine. Les tâches 1 et 2 nécessiteront des développements méthodologiques plus importants pour aboutir à des niveaux de spécificité et de sensibilité suffisants pour permettre la discrimination des particules virales infectieuses et non infectieuses présentes dans de faibles proportions.

Projet APIVA porté par l'ITAVI

AquaPonie Innovation Végétale et Aquaculture: Développement de références technico-économiques sur l'aquaponie, méthode de production combinant aquaculture et production végétale

Ce projet vise à renforcer les liens entre recherche (INRA/CIRAD)-développement (ITAVI)-Filière (CIPA/FFA)-Formation (EPLEFPA de La Lozère et réseau des enseignants des filières aquaculture-eau-horticulture). De plus le projet s'axe fortement sur la pédagogie en souhaitant développer des structures expérimentales au sein d'un lycée agricole. L'outil développé, avec une finalité de développement, sera un support pédagogique à disposition de l'ensemble du réseau des formations aquacoles, mais également à disposition des professionnels des filières piscicole et horticole. Le programme répond donc aux missions de l'ITAVI qui se place à l'interface de l'ensemble des acteurs de la filière piscicole et notamment dans le cadre du GIS « Piscicultures Demain » nouvellement créé. Par ailleurs, ce programme répond aux différentes missions et assises de l'enseignement agricole (2009) en lien étroit avec les territoires et s'inscrit dans le projet d'établissement de l'EPLEFPA de La Lozère, du Lycée Louis Pasteur et de la Ferme Aquacole Pédagogique du Frézal. Cette démarche innovante est prévue également comme un des supports de formation supérieure (licence Pro AquaDura, LEGTPA-Univ.Montp. II) et peut être associée dans le programme de formation adulte BPREA agricole (diversification).

D'un point de vue technique, au-delà de l'acquisition de données manquantes sur le fonctionnement et les performances des systèmes aquaponiques ; la mise au point de nouveaux itinéraires techniques innovants « bas intrants » ouvre des perspectives de nouveaux métiers éco-responsables en milieu rural et péri-urbain tout en favorisant une commercialisation de proximité, via des systèmes dans l'axe « Produisons Autrement ».

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr
